

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 30 mai 2013 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 22 mai 2013

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2013: Approbation
2. Compte de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest: Exercice 2012: Approbation
3. Compte de la Fabrique d'Eglise de Meux: Exercice 2012: Approbation
4. Budget de l'Eglise protestante de Gembloux: Exercice 2012: Modification budgétaire n° 2: Approbation
5. Compte de l'Eglise protestante de Gembloux: Exercice 2012: Approbation
6. IDEG: Eclairage public: Adhésion à la centrale de marchés: Renouvellement: Décision
7. Maison de la Mémoire Rurale: Octroi d'un subside: Décision
8. Patro Sainte-Elisabeth: Convention d'occupation d'un bien communal: Section de Rhisnes: Approbation
9. Travaux d'aménagement de trottoirs: Section de Bovesse: Contentieux avec un riverain: Autorisation d'ester en justice
10. Service des travaux: Acquisition d'une débroussailleuse: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
11. Patrimoine communal: Rénovation des sanitaires d'une implantation scolaire: Section de Meux: Achat de matériaux divers: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

12. Service des travaux: Acquisition d'une perceuse et d'une fraiseuse: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
13. Maison du Tourisme de Namur: Désignation des 3 représentants de la Commune aux assemblées générales et de 2 Administrateurs: Décision
14. INASEP: Désignation d'un représentant effectif de la Commune et de son suppléant au Comité de Contrôle des bureaux d'études: Décision
15. SWDE: Désignation d'un représentant de la Commune au Conseil d'exploitation de la succursale Meuse Amont
16. Contrat de Rivière Haute Meuse ASBL: Désignation du représentant effectif de la Commune et de son suppléant: Décision
17. Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents ASBL: Désignation du représentant effectif de la Commune et de son suppléant: Décision
18. BEP CRETORIUM: Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2013: Approbation
 - a) Modification statutaire
 - b) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 novembre 2012
 - c) Rapport d'activités 2012
 - d) Bilan et Comptes arrêtés au 31 décembre 2012
 - e) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur.
 - f) Liste des candidats Administrateur
 - g) Renouvellement du Commissaire-Réviseur
19. BEP: Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013: Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 novembre 2012
 - b) Rapport d'activités 2012
 - c) Bilan et comptes arrêtés au 31 décembre 2012
 - d) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur
 - e) Liste des candidats Administrateur
 - f) Renouvellement du Commissaire-Réviseur
20. BEP EXPANSION ECONOMIQUE: Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013: Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 novembre 2012
 - b) Rapport d'activités 2012
 - c) Bilan et Comptes arrêtés au 31 décembre 2012
 - d) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur
 - e) Liste des candidats Administrateur
 - f) Renouvellement du Commissaire-Réviseur
21. BEP ENVIRONNEMENT: Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013: Approbation
 - a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 novembre 2012
 - b) Rapport d'activités 2012
 - c) Bilan et Comptes arrêtés au 31 décembre 2012
 - d) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur
 - e) Constitution de la SCRL COPIDEDC et prise de participation
 - f) Liste des candidats Administrateur

- g) Renouvellement du Commissaire-Réviseur
22. IMAJE: Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2013: Approbation
- a) Rapport d'activités 2012
 - b) Rapport du Commissaire-Réviseur
 - c) Bilan et Comptes 2012
 - d) Rapport de gestion 2012
 - e) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur
 - f) Désignation d'un Réviseur d'entreprise
23. IDEFIN: Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2013: Approbation
- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 novembre 2012
 - b) Rapport annuel 2012
 - c) Comptes annuels 2012
 - d) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur
 - f) Liste des candidats Administrateur
 - g) Renouvellement du Commissaire-Réviseur
24. INASEP: Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2013: Approbation
- a) Rapport d'activités 2012
 - b) Bilan et Comptes 2012
 - c) Rapport de gestion 2012
 - d) Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes
 - e) Décharge aux Administrateurs et au Collège des Contrôleurs aux comptes
 - g) Renouvellement complet du Conseil d'Administration
25. IDEG: Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2013: Approbation
- a) Comptes annuels 2012
 - b) Décharge aux Administrateurs et au Contrôleur aux comptes
 - c) Actualisation statutaire
 - d) Nomination du Réviseur-Contrôleur aux comptes et fixation de ses émoluments
 - e) Renouvellement du Conseil d'Administration
26. IMIO: Désignation de 5 représentants de la Commune aux assemblées générales

HUIS CLOS :

27. Ratification des désignations d'une institutrice primaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
28. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
29. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2.

	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Recettes	28.981,57 €	26.633,12 €	34.746,12 €
Dépenses	17.678,95 €	26.633,12 €	22.798,28 €
Boni	11.302,62 €	0	11.947,84 €

3.

	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Recettes	38.302,77 €	46.330,17 €	67.786,39 €
Dépenses	28.501,18 €	46.330,17 €	42.700,89 €
Boni	9.801,59 €	0	25.085,50 €

4.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	21.564 €	21.564 €	0
Majoration des crédits	0	0	0
Nouveau budget	21.564 €	21.564 €	0

La participation communale demeure inchangée car certaines dépenses budgétées n'ayant pas été réalisées, les montants correspondants ont été affectés à d'autres débours pour lesquels à l'inverse, les sommes se sont avérées insuffisantes.

5.

	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Recettes	21.770,66 €	21.012,34 €	22.270,52 €
Dépenses	20.509,48 €	17.702,00 €	17.283,74€
Boni	1.261,18 €	3.310,34 €	4.986,78 €

6. Par circulaire du 22 mars 2010, le Ministre des Pouvoirs locaux a modalisé les relations des communes avec leur gestionnaire mixte de distribution d'énergie (GRD).

Dans ce cadre, l'intercommunale IDEG a constitué une centrale de marchés pour les travaux de pose d'installations d'éclairage public et ce pour une durée de 3 ans.

Le 27 mai 2010, le Conseil a voté l'adhésion de la commune à ladite centrale avec pour date d'échéance fin mai 2013.

Il importe donc au Conseil de se positionner sur le renouvellement de cette collaboration pour un laps de temps porté dorénavant à 6 ans.

7. La Maison de la Mémoire Rurale a procédé au placement de panneaux didactiques à proximité du ponceau de Seumoy récemment rénové par les soins de la Commune en partenariat avec l'Institut du Patrimoine Wallon de la Paix-Dieu à Amay.

Le 13 novembre 2012, le Collège Communal a accepté de défendre devant le Conseil le principe de la prise en charge sur les deniers communaux de ces instruments d'informations pluridisciplinaires.

Le coût de ceux-ci avoisine 1.400€

8. Depuis le 5 février 2008, la Commune est devenue propriétaire d'une parcelle de terrain de 17a 84ca dans le verger sis à l'arrière du presbytère de Rhisnes.

Sur ce bien, est implanté un bâtiment affecté aux activités du Patro Sainte-Elisabeth.

En 2013, la Ministre de la Jeunesse a lancé un appel à projets relatif à l'octroi d'une subvention pour la sécurisation ou la mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs du secteur de la jeunesse.

Intéressé par l'introduction d'un dossier dans ce cadre, le Patro est toutefois pénalisé par l'absence de convention lui garantissant une occupation durable dans le temps de ses infrastructures.

Il est dès lors proposé au Conseil d'accepter la conclusion de pareille convention avec ce mouvement de jeunesse, et d'en fixer les modalités.

9. Les travaux de rénovation des trottoirs de la rue de Bovesse à Bovesse, ont été perturbés dans leur réalisation par la société adjudicataire du marché public organisé à cette fin. En cause, une haie de sapins érigée par un riverain sur l'alignement en méconnaissance totale des distances de plantation en pareilles circonstances, qui a imposé que la largeur de cet aménagement à destination des piétons, soit ramenée à 0,90 mètre le long de la propriété concernée alors qu'elle oscille de 1,60 mètre et 2,50 mètres partout ailleurs.

Malgré les différents courriers adressés au riverain dont question, celui-ci a toujours refusé de régulariser sa situation infractionnelle et a même récidivé puisqu'il a récemment planté quelques jeunes sapins supplémentaires pour compléter la haie litigieuse.

Il est proposé d'ester en justice afin de permettre de finaliser le trottoir à cet endroit et d'y rétablir de la sorte la commodité de passage.

10. La débroussailleuse-broyeuse actuelle, acquise en 1988, nécessite des réparations conséquentes dont le coût dépasse très largement la valeur résiduelle de ce matériel.

Il est donc proposé d'acquérir une nouvelle machine en lieu et place de cet engin obsolète.

Le devis estimatif s'élève à 8.046,50 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

11. Il est envisagé de rénover les locaux assignés aux sanitaires de l'école communale de Meux. Ce chantier portera sur des domaines aussi divers que l'égouttage, la maçonnerie, le carrelage, les sanitaires, l'électricité, la menuiserie et la peinture.

Le coût des matériaux à mettre en œuvre avoisine 11.200 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

12. La perceuse et la fraiseuse utilisées à ce jour par les ouvriers affectés au hangar communal de Villers-Lez-Heest ont été achetées en 1982. Leur âge est aujourd'hui inversement proportionnel à la précision et la qualité du travail réalisé grâce à elles.

Il est dès lors suggéré de leur substituer du matériel neuf dont le coût d'achat approche 9.700 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

13-17. Suite au scrutin électoral du 14 octobre 2012 et à l'installation d'un nouveau Conseil Communal le 3 décembre 2012, il y a lieu d'adapter la représentation de la Commune dans différents organismes et intercommunales auxquels elle est associée.

18-26. /